

Paris, le 30 novembre 2022

CNE1.2022.1186

**A l'attention des Présidents
et Présidentes,
des Commissions diocésaines
de l'emploi**

Objet : Lancement du mouvement 2023

Chers Amis,

Je vous prie de trouver, ci-joint, les documents nécessaires au lancement du mouvement 2023 :

- le directoire d'application (CNE1-2022-1166) mis à jour au 24 novembre 2022,

J'attire votre attention sur le point 7 relatif aux mutations pour impératifs familiaux. Ce point a été profondément remanié notamment quant aux justificatifs à produire.

La décision de la CNE1 relative au CAPPEI (CNE1-2017-1090) et celle relative aux conséquences de la réforme de la formation initiale des enseignants (CNE1-2021-1209) sont reconduites pour le mouvement 2023, dans l'attente de leur introduction dans le futur accord unique.

Ces deux décisions sont annexées au directoire et les modifications du directoire induites par lesdites décisions y ont été intégrées.

- le tableau des interprétations mis à jour le 1^{er} décembre 2021,

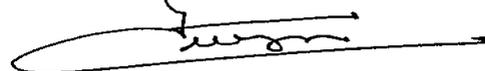
- l'accusé de réception des candidatures reçues par les chefs d'établissement (point 5 du directoire) (CNE1-2022-1186a),
- la fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation interdiocésaine (CNE1.2022-1186b)
- l'imprimé de transfert à une autre CDE ou la CNA (CNE1.2022-1186c),
- le calendrier des réunions de la CNE1.

J'attire votre attention sur le fait que la fiche permettant aux maîtres en mutation interdiocésaine de formuler leurs vœux **doit être utilisée par tous les diocèses**. Elle peut aussi être utilisée par les diocèses qui le souhaitent pour gérer les mutations intra diocésaines, moyennant quelques modifications.

Enfin, compte-tenu des modifications importantes apportées au directoire quant aux mutations pour impératifs familiaux, vous trouverez également joint à ce courrier l'extrait du directoire y afférant. Cet extrait devra impérativement être communiqué, par le biais des chefs d'établissement, aux enseignants souhaitant présenter une demande de mutation.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Chers Amis, mes cordiales et sincères salutations.

Yann DIRAISON



Président Délégué
de la Commission Nationale de
l'Emploi du Premier Degré

Documents joints :

- Directoire d'application pour le mouvement 2023
- Tableau des interprétations
- Accusé de réception de candidature
- Fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation interdiocésaine
- Imprimé de transfert à une autre CDE ou en CNA,
- Extrait du directoire relatif aux impératifs familiaux
- Calendrier de la CNE1